

Numéro: 20141117027745

Etabli le : 17/11/2014 Validité maximale: 17/11/2024



Rue: Rue Edmond Delahaut nº: 130

CP:5001 Localité : Belgrade

Bush week

Certiffé comme : Maison unifamilale

Date de construction : Inconnue



La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 78 037 kWivan

Surface de plancher chauffé;

Consommation specifique d'energié pomatre:..... 419 kWh/m².an

A++ t= =1		
	Deline N. Av	
fulnemers PES	Maria Ba	В
Rightmontolists 2019	13×1×100	C
Professioner engoema de parc immodiffes todise en 2008	255 < € == ≤ 340	р
	100 class 425	E
1	425 cl = 3.580	7



Performance des Installations de chauffage

Performan	ce des insta	llations d	eau chaud	e sanitaire
(45)				
II. A		and the last on Power Co.	THE PARTY OF THE P	Manager States Company

	Système de ventilation			
di				
~			incression	

Utilisation d'énergies renouvelables

Nom / Prénom : Demesmaecker Pierre

Adresse: Chemin des Batys

n":41

Localité: Wéplon CP:5100

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les donnés reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de donné relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct-2014 Version du logiciel de calcul 2,1.0.

Date: 17/11/2014

Signature:

Le certificat PEB est un document obligatoire lors de tout acte de vente, location ou opérant un transfert de droit réel sur un bâtiment (voy. Article 237/28 du CWATUPE pour la liste exhaustive des actes visés). Il doit être fourni au plus tard lors du compromis de vente ou lors de l'acte de bail. Il donne des informations sur la performance énergétique du bien et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées.

Ce certille at PEB est établi par un certificateur agrée conformement aux articles S83 et suivants du CWATUPE, sur base des informations et connees recoltees lots de la visite du bâtiment.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie seurgie wallonie he



Numéro: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024



Volume protega



Le volume protègé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhalte protèger des déperditions thermiques que ce solt vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave. annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protègé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

L'ensemble de la malson à l'exception :

- du garage,
- du grenier
- des combles non accessibles
- des caves et de la cage d'escalier menant à la cave.

Le volume protégé de ce logement est de 503 m³

Surface de pinnemer chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m² an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m² an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 186 m²



Certificat de Performance Energétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

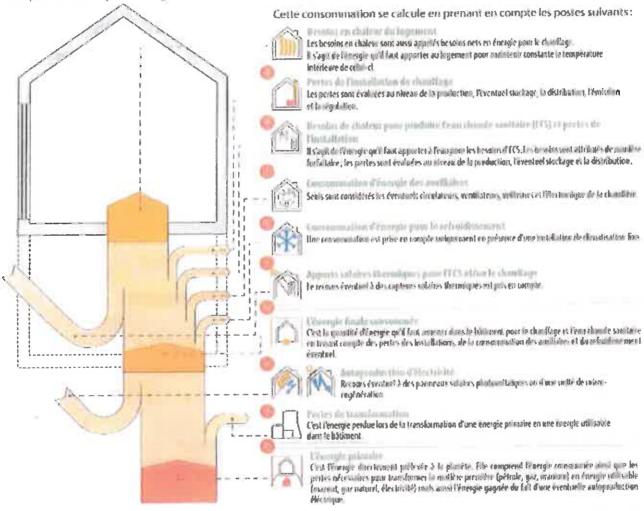
Numéro: 2014111/027745 Etabli le: 17/11/2014

Validité maximale: 17/11/2024



Methode de calcul de la performance entroctique

Conditions standardisées. La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en energie primaire. Elle est établée pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logement entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité : une énergie qui pèse louid sur la performance énergétique du logement A l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux Paul 1EWh consonuné dans un logement, il faut 2.5 kWh d'énergie photovoltaiques ou cogenération), la quantité d'energie gagnési dans una centrale electrique. Les pertes de transformation sont est aussi multiplice par 2,5; # s'agit alors de pertes evitées au donc importantes, effes s'élevent à 1,5 kWh niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE - 1 000 kWh Panneaux photovoltaiques Consommation finale en chauffage 10 000 kWh 1500 kWh Pertes de transformation évitées Pertes de transformation 15 000 kWh - 2 500 kWh fronante en energie primaire Conspennation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres energies (gaz, mazout, bols...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



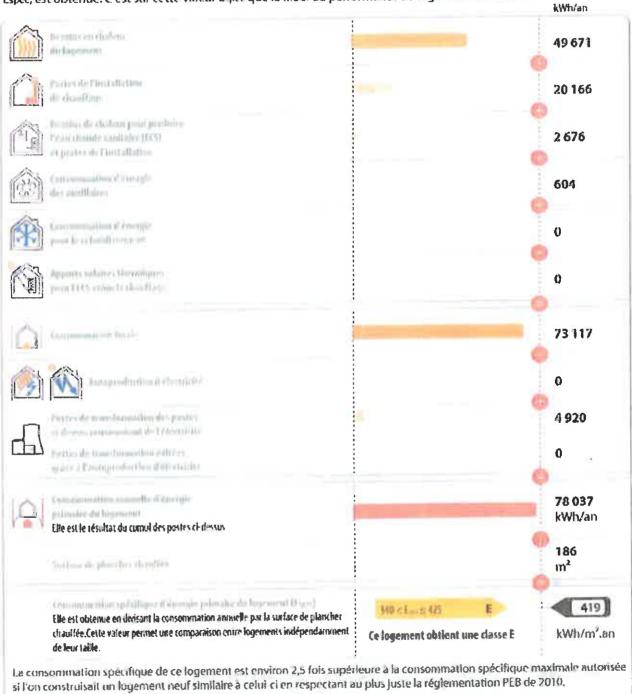
Numéro: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024



Edulation de la periormance energitique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Numero: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024



Preuves accentables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
 documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
 c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
 moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
 Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
 certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
 installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Plaquette signalétique	Année construction chaudière
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Numéro: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024



Descriptions of recommandations - t

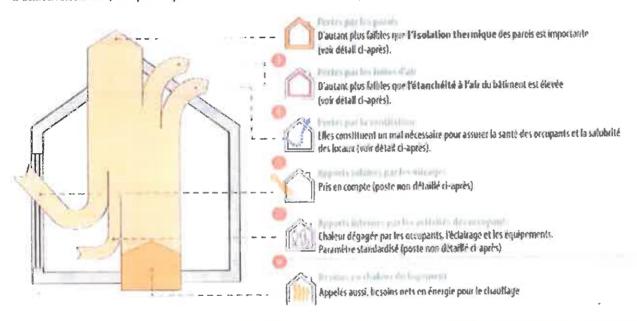
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.





Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Pert	es par les parois		ngnées sont mesures surans es données défini par l'Administration
Туре	Dénomination	Surface	Justification
	sentant un très bon niveau e thermique des parois est co		a réglementation PEB 2014.
		AUCUNE	
		NOCUME	



Numero: 20141117027745

fitabli le: 17/11/2014 Validite maximale: 17/11/2024



Descriptions of roce minaridations -

Туре		Dénomination	Surface	histidication
		c un bon niveau d'isolation thermique des parois est comparable	e aux exigen	ces de la réglementation PEB 2010.
	F3	Porte arrière PVC	2,1 m ²	Panneau isolé non métallique Châssis PVC
		c isolation insuffisante ou d'épaisse ions : isolation à renforcer (si nécessai		e ir vérifié le niveau d'isolation existant).
	T2	Plancher combles non accessibles (annexes)	27,6 m ²	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
	Т3	Tolt incliné (annexes)	13,6 m²	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
	T4	Plafond cage escalier vers étage	2,5 m ²	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
	M4	Mur partie supérieure annexe arrière	15,6 m [®]	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
	F1	PVC DV	15,5 m ²	Double vitrage ordinaire - (Ug = 3, 1 W/m².K) Châssis PVC
	F2	Porte entrée PVC	1,8 m²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC
		s Isolation ions : à isoler.		
^	T1	Plancher grenier (bâtiment principal)	58,1 m²	



Numéro: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024



Descriptions et recommandations -3

pe		Dénomination	Surface	Justification
	M1	Mur moellons façade	95,4 m²	
	M2	Mur façade bardé	59,7 m²	
1	МЗ	Murs annexe latérale	16.5 m²	
	M6	Murs cage escalier vers cave	13,0 m²	
	Mile	Mur moellons façade	4,2 m²	
\	P1	Sol sur cave	60.5 m²	
	P2	Sol sur terre plein	38,6 m²	
	F4	Porte cave	1,8 m²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
		la présence d'isolation est incom ns : à isoler (si nécessaire après avo		au d'isolation existant).
	Ms .	Cloisons (au-dessus escalier vers étage)	1,7 m²	pas possible de constater



Numero: 20141117027745 Etabli le: 17/11/2014

Validité maximale: 17/11/2024



Descriptions et recommandations 4

	90	
14	1	281
6		200
		- 11

Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfult hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Non: valeur par défaut : 12 m³/h.m²

□ Oul

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protègé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenètre, angles, Jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur viclé (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur			ables qualité d'execution
Non Dui	Man □ Oul	™ Non □ Oul	
Diminu	tion globale des pertes de ventilat	ion	0 %



Numero: 20141117027745

Etabli le: 17/11/2014 Validite maximale: 17/11/2024



Descriptions at recommandations -

Performance des installations de chauffage

installations de chauffage

satisfaisante bonne accellations

71 %

Rendement global en énergie primaire

Remarque: les systèmes de chauffage suivants ne sont pas pris en compte :

Insert ou cassette en présence du chauffage central Chauffage 1 chauffant les même locaux.

11	7
1	m
L	nd I

Installation de chauf age central

Production

Chaudière, mazout, non à condensation, présence d'un label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en T° glissante (régulateur climatique avec sonde extérieure ou thermostat

modulant)

Distribution

Entre 2 et 20 m de conduites non-Isolées traversant des espaces non chauffés

Emission/ régulation Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques

Absence de thermostat d'ambiance

Recommandations:

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des dépenditions de chaleur inutiles.

Le(s) circulateur(s) de l'installation de chauffage central fonctionne(nt) apparemment en permanence. Afin d'éviter toute consonmation inutile d'énergie, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier la possibilité d'installer une régulation qui assure la mise à l'arrêt du/des circulateur(s) hors demande de chaleur.

L'installation de chauffage n'est pas régulée par un thermostat d'ambiance, il est recommandé d'en installer un afin d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure (on évite de chauffer plus que nécessaire). Opter de préférence pour un thermostat équipé d'un programmateur horaire qui permet de réduire automatiquement le chauffage durant la nuit ou durant les périodes d'absence.



Numéro: 20141117027745

Ltabli le: 1//11/2014 Valldité maximale: 17/11/2024





Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insufficante

satisfalsante

hoone

22%

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chattle sanitaire

Production

Production avec stockage par résistance électrique

Distribution

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 10 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles, il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



20141117027745 Numero: Frabilile:

17/11/2014

Validité maximale: 17/11/2024







Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation I

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucur)	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement

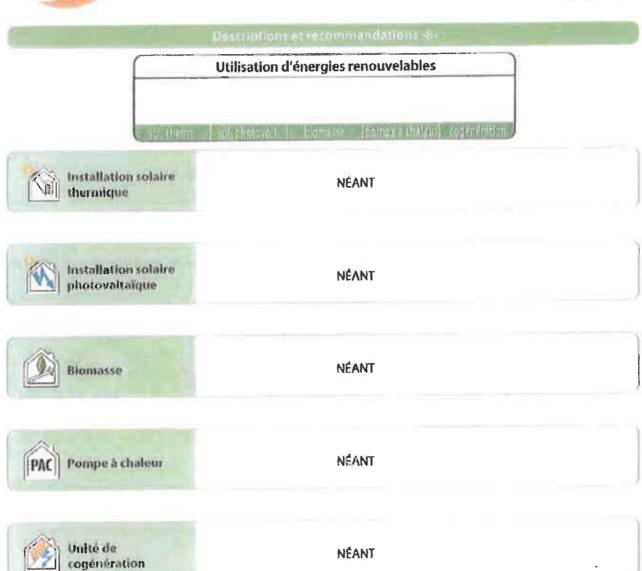
Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. 51 des améliorations sont apportées à l'étancheité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Numero: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024







20141117027745 Numéro: 17/11/2014 Établi le:

Validité maximale: 17/11/2024



Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO,.

19 590 kg CO /an Emission associate ste CO, du la presente 186 m Surface do phreches chardles 105 kg CO /m².an Linksoms specifiques de CO,

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4.5 Laux 100 km) ou essence (5 Laux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

SI vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit énergétique dans le cadre de la procedure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des consells personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).

Le certificat PEB peut servir de base à un audit énergétique.



La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergle
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement:
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 300 € TVA comprise



Numero: 20141117027745

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024







Présence d'une sonde extérieure en façade

Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20141117027745 Établi le : 17/11/2014

Établi le : 17/11/2014 Validité maximale : 17/11/2024



Commentaire du certificateur